



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 mars 2011

Compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal au titre de la délégation d'attributions du conseil au maire

En vertu de la délibération n°2008/056 du 6 mai 2008 relative aux délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire et, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation de fonctions depuis la dernière séance de conseil municipal :

- Achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Nadia Signalisation pour un montant de 403.62 € HT.
- Achat de jardinières pour la place de l'église auprès de l'entreprise Atech pour un montant de 670.00 € HT.

Prix d'achat des parcelles cadastrées section B 469, 351, 354, 352 et 359

M. Gérard Cesbron fait état de l'avancée de l'opération d'achat des parcelles de terrain situées derrière le lotissement des Bleuets. Il reste à ce jour 3 parcelles en attente de régularisation de succession autorisant les héritiers à signer les promesses de vente et quelques arrangements à trouver entre voisins pour des échanges de terrain. Pour les parcelles cadastrées section B n° 469, 351, 354, 352 et 359, ayant comme surfaces respectives 139 m², 215 m², 135 m², 250 m² et 515 m², le Conseil Municipal, après délibération, fixe à 7 € le m² le prix d'achat des parcelles.

Signature de la convention pour la mission « Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage » confiée au CAUE dans le cadre du PDH pour l'aménagement du futur lotissement et inscription dans cette mission du projet d'aménagement du terrain situé derrière le lotissement des Bleuets en cours d'acquisition par la commune.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour la mission « Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage » confiée au CAUE dans le cadre du PDH pour l'aménagement du futur lotissement. Cette mission, cofinancée par la commune à hauteur de 60 % et le CAUE à hauteur de 40 %, aurait un coût total de 8 300 € dont 5 000 € à la charge de la commune et aurait une durée prévisionnelle de 8 mois. Par cette convention, le CAUE s'engage à assister la commune dans sa réflexion et dans l'établissement d'un document de programmation urbaine et d'orientations architecturales et paysagères sur l'extension urbaine projetée ainsi que pour l'organisation de la consultation des concepteurs, le choix du projet lauréat et pour la mise en place de la maîtrise d'ouvrage avec le cabinet retenu. M. le Maire propose aussi d'inclure dans cette assistance le projet de construction de logements adaptés sur les parcelles de jardins en cours d'acquisition.

Ceci entendu, le conseil accepte cette convention, pour le futur lotissement ainsi que pour le projet de construction de logements adaptés sur les parcelles de jardins en cours d'acquisition, et autorise M. le Maire à la signer.

Renouvellement contrat enfance 2011-2014

Madame Laurence Courant informe le Conseil que le contrat enfance-jeunesse 2007-2010 est arrivé à son terme. Ceci entendu, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter directement le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 avec la C.A.F et précise qu'il y inscrit les services suivants : la périscolaire, le CLSH, le Point rencontre petite enfance et les animations jeux de la Ludothèque 2-6 ans. Le Conseil Municipal s'engage à continuer de financer toutes ces activités précitées même si elles n'entrent pas dans le cadre du contrat enfance-jeunesse de la période 2011-2014.

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal, après discussion et vote à bulletin secret (2 à 0% et 10 à 1% et 2 à 2 %) décide d'augmenter le taux des trois taxes (d'habitation, sur le foncier non bâti et sur le foncier bâti) pour l'année 2011.

Les taux pour l'année 2011 sont les suivants :

- ❖ Taxe d'habitation : 15.39 %
- ❖ Taxe de foncier bâti : 20.73%
- ❖ Taxe de foncier non bâti : 49.14%

Approbation des comptes de gestion et administratifs- année 2010 -

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, approuve à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Maire, d'une part les comptes de gestion, dressés par Madame le receveur municipal, du budget communal, du budget assainissement et du budget du lotissement de La Chapelle ; et d'autre part leurs comptes administratifs respectifs dressés par M. le Maire.

Le Conseil Municipal a constaté les résultats de l'année 2010 comme suit :

- Budget communal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	390 633.06		
	Recettes	666 110.63 €	Excédent	275 477.57 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	182 406.52 €		
	Recettes	165 734.47 €	Déficit -	16 672.05 €

- Budget assainissement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	18 953.22 €		
	Recettes	28 658.03 €	Excédent	9 704.81 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	53 413.17 €		
	Recettes	57 012.00 €	Excédent	3 598.83 €

- Budget lotissement La Chapelle

FONCTIONNEMENT	Dépenses	233 184.76 €		
	Recettes	255 828.69 €	Excédent	22 643.93 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	91 592.38 €		
	Recettes	91 592.38 €	Solde	0

Création du budget lotissement

Considérant le projet du conseil municipal de créer un lotissement communal sur la parcelle cadastrée section C n°23, après délibération, le Conseil municipal décide de créer un budget annexe de lotissement nommé «Bel Air », et précise qu'il sera soumis au régime de TVA en vigueur.

Vote des budgets primitifs 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal primitif 2011. Le Conseil Municipal, après vote à main levée, adopte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section fonctionnement
 - Dépenses : 637 978.00 €
 - Recettes : 637 978.00 €
- ❖ Section investissement
 - Dépenses : 281 800.00 €
 - Recettes : 281 800.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget assainissement primitif 2011. Le Conseil Municipal adopte, par vote à main levée, à l'unanimité ce budget qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section fonctionnement
 - Dépenses : 31 855.00 €
 - Recettes : 31 855.00 €
- ❖ Section investissement
 - Dépenses : 63 799.00 €
 - Recettes : 63 799.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2011 du lotissement La Chapelle. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget pour un montant de :

- ❖ Section fonctionnement
 - Dépenses : 98 488.00 €
 - Recettes : 98 488.00 €
- ❖ Section investissement
 - Dépenses : 49 244.00 €
 - Recettes : 49 244.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2011 du lotissement Bel Air. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce budget pour un montant de :

- ❖ Section fonctionnement
 - Dépenses : 144 800.00 €
 - Recettes : 144 800.00 €
- ❖ Section investissement
 - Dépenses : 134 000.00 €
 - Recettes : 134 000.00 €

Festival de jazz à Neuvy

M. Yann Le Goaëc présente au conseil la proposition de l'O.M.C d'organiser un concert du groupe de jazz manouche à Neuvy dans le cadre du festival de jazz le 16 juin prochain. L'investissement sera d'environ 4000 € pour l'O.M.C. qui propose un partenariat avec l'école pour que les musiciens interviennent auprès des enfants sur la musique. Une subvention d'environ 400 € est demandée à la commune. L'O.M.C laisse la possibilité pour la commune de tenir la buvette. M. Le Goaëc trouve que cette initiative est une bonne opportunité du point de vue culturel. Le conseil est d'accord pour verser cette subvention à l'unanimité. Mme Isabelle Traineau pense qu'il faut communiquer sur cet événement auprès de la population, pour permettre au maximum de personnes de la commune de profiter de ce spectacle, cette information sera insérée dans le prochain flash info.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 5 mai 2011 à 20h30 en mairie
Municipalité : mardi 26 avril 2011 à 20h30